UnitÉ 8

Plan de cours

PCI[[1]](#footnote-2) et dÉveloppement durable

Durée

2 heures

Objectif(s)

Comprendre que l’objectif final de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel[[2]](#footnote-3) est la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) répondant, entre autres, aux exigences d’un développement économique et social durable ainsi que l’analyse, à l’aide de plusieurs études de cas (positives et négatives), des possibilités de production de revenus à partir des pratiques et expressions du PCI, comme de la contribution du PCI au développement social.

Description

La présente unité traite du patrimoine cultural immatériel (PCI) et du développement durable, du point de vue social et économique. Les sujets couverts dans l’unité sont : la relation entre PCI et développement durable, les moyens d’assurer le développement durable dans le domaine du PCI et la façon dont le PCI peut contribuer au développement social et économique, les risques et les opportunités liés aux activités génératrices de revenu, ainsi que les moyens de les réduire.

Séquence proposée :

* Ce que disent la Convention et ses Directives opérationnelles
* Le PCI durable/le PCI à l’appui du développement durable
* Soutenir le PCI, soutenir les communautés
* Atténuer les risques

Documents de référence

* Présentation PowerPoint et Notes du facilitateur de l’Unité 8
* Texte du participant de l’Unité 8
* Texte du participant de l’Unité 3 : « Commercialisation », « Décontextualisation » et « Durabilité »
* Études de cas 14 à 20

Remarques et suggestions

Cette unité comporte de nombreux exemples et études de cas : le facilitateur peut en sélectionner certains pour les utiliser à des fins d’illustration ou s’en servir comme support pour des exercices dans lesquels les participants sont répartis en petits groupes afin de traiter les questions soulevées dans cette unité.

UnitÉ 8

PCI et dÉveloppement durable

###### Diapositive 1

PCI et développement durable

###### Diapositive 2

Dans cette présentation…

###### Diapositive 3

Ce que disent la Convention et ses Directives opérationnelles (sous-titre)

###### Diapositive 4

Définition du PCI

Voir le Texte du participant de l’Unité 3 pour une analyse de la définition du PCI telle qu’elle figure à l’article 2.1 de la Convention.

La définition du PCI (article 2.1) a été étudiée lors de l’Unité 3, mais elle est brièvement réexaminée ici. Ce qui est particulièrement intéressant, dans le cadre des discussions de cette unité, c’est que l’expression PCI, telle que la définit la Convention, s’entend du patrimoine vivant, en constante évolution et « recréé … par les communautés et groupes en fonction de leur milieu ». La Convention n’entend pas « figer » les expressions du PCI ni gêner le développement des communautés, groupes et individus. En outre, la définition du PCI précise que, pour être pris en considération aux fins de la Convention, le PCI doit être « conforme (…) à l’exigence du respect mutuel entre communautés (…) et d’un développement durable ».

###### Diapositive 5

Le développement durable

L’Unité 8.1 du Texte du participant est consacrée à la définition du développement durable (voir aussi l’Unité 3 : « Durabilité »), ainsi qu’au lien entre PCI et développement durable.

Voir aussi l’Unité 5.1 du Texte du participant sur le renforcement du respect mutuel entre les communautés par la sensibilisation.

Il convient de souligner que, dans bien des cas, le PCI ne joue pas seulement un rôle dans le développement économique durable des communautés et des lieux dans lesquels elles vivent, mais que le PCI viable (et sa sauvegarde) peut aussi – et c’est peut-être plus important encore – contribuer au bien-être et au développement social des communautés, et plus généralement à la bonne gouvernance (par le biais, par exemple, de son apport en matière de soins de santé, de pratiques de médiation ou de poursuite de valeurs non matérielles).

Si la valeur de la diversité culturelle est largement reconnue, les conflits qui en découlent ne sont pas toujours faciles à gérer. De nombreux États à la situation sociopolitique complexe peuvent bénéficier considérablement de la réalisation des objectifs de la Convention si l’action de sensibilisation est menée correctement (Directives opérationnelles 101 et 102) et si les éléments du PCI auxquels il est donné la priorité pour la sauvegarde sont conformes aux droits de l’homme et à l’exigence de développement durable, de respect et de compréhension entre les communautés (article 2.1).

###### Diapositive 6

Développement durable et PCI

Voir le Texte du participant de l’Unité 8.1.

###### Diapositive 7

Le PCI à l’appui du développement social : le projet d’« alphabétisation par la poésie » (Yémen)

L’Unité 8.2 du Texte du participant indique comment et pourquoi le PCI peut contribuer au développement social.

L’Étude de cas 14 donne l’exemple du projet intitulé « L’alphabétisation par la poésie » au Yémen, grâce auquel des adultes ont appris à lire et à écrire en utilisant les formes traditionnelles de la poésie. Les principaux points du projet sont résumés dans la diapositive.

Exemple de la manière dont le PCI peut favoriser la cohésion sociale

Dans la Province de Terre-Neuve-et-Labrador (Canada), le gouvernement local encourage la revitalisation des pratiques du PCI dans les villages où la pêche de la morue a cessé d’être une source de revenus. Il le fait, entre autres, pour renforcer le sentiment de cohésion et d’identité des habitants des villages concernés.

###### Diapositive 8

Avantages matériels tirés de la pratique du PCI

L’Unité 8.3 du Texte du participant cite différents moyens grâce auxquels la pratique et la transmission du PCI peuvent apporter des avantages matériels susceptibles de contribuer au développement durable des communautés.

Exemple de corrélation entre des pratiques du PCI et la disponibilité durable de certaines ressources naturelles

Des forêts sont plantées et entretenues afin d’assurer l’approvisionnement en certaines essences de bois pour la construction, en Chine, de ponts de bois en arc. En l’absence d’un tel approvisionnement, certaines techniques de construction de ponts pourraient devenir plus difficiles à réaliser ou moins durables, ou le processus de construction de ponts en bois pourrait devenir trop coûteux pour perdurer.

L’élément intitulé « La conception et les pratiques de construction traditionnelles des ponts chinois de bois en arc » a été inscrit sur la Liste de sauvegarde urgente en 2009 :

http://www.unesco.org/culture/ich/fr/USL/00303

Exemple de la manière dont des pratiques du PCI peuvent améliorer des techniques médicales modernes et contribuer ainsi au développement durable

La combinaison des traitements médicaux traditionnels et occidentaux peut présenter de multiples avantages pour les patients. La médecine chinoise traditionnelle a été intégrée au système hospitalier dans presque toute la Chine. Les conséquences en ont été positives. Par exemple, une étude de cas a rendu compte d’un « traitement efficace pour les ulcères du pied diabétique grâce à la combinaison de la médecine chinoise traditionnelle et de la médecine occidentale »[[3]](#footnote-4). Des programmes similaires visant à combiner des approches traditionnelles et des approches occidentales de la médecine ont été lancés en Inde et dans d’autres États.

###### Diapositive 9

Génération de revenus à l’appui du PCI : le Ballet royal du Cambodge

L’Unité 8.3 du Texte du participant explique que, dans certains cas, le PCI a été traditionnellement lié à la génération de revenus et qu’il a été maintenu grâce à cela – les praticiens peuvent être rémunérés pour la pratique du PCI, pour sa transmission ou pour la création de produits.

Les trois exemples ci-après (illustrés par des diapositives) présentent ces idées.

Rémunérer les praticiens : la danse classique khmère

La cour khmère a soutenu le Ballet royal du Cambodge (aussi appelé danse classique khmère) pendant plus de mille ans, rémunérant les danseurs et mettant à leur disposition un espace dans le palais pour qu’ils s’y entraînent. Sous les Khmers rouges, le Ballet royal a non seulement perdu son mécène, il a aussi été activement réprimé. Après la défaite de Pol Pot en 1979, les troupes de danse ont fait leur réapparition et ont recommencé à donner des représentations. Le ballet a retrouvé en grande partie sa splendeur passée mais il est encore confronté à maintes difficultés, telles que le manque de fonds et de lieux de représentation appropriés.

Le Ballet royal du Cambodge a été inscrit en 2008 sur la Liste représentative (il avait initialement été proclamé Chef-d’œuvre du patrimoine oral et immatériel de l’humanité en 2003).

Les représentations accompagnaient traditionnellement les cérémonies royales et des événements tels que les couronnements, les mariages, les funérailles ou les fêtes khmères. Les danseurs étaient considérés comme les messagers des rois auprès des dieux et des ancêtres. Les danses racontent les légendes associées aux origines du peuple khmer et incarnent les valeurs traditionnelles de raffinement, de respect et de spiritualité. Le répertoire classique comporte quatre types de personnages : Neang la femme, Neayrong l’homme, Yeak le géant et Sva le singe. Ces personnages se distinguent par les couleurs, les costumes, le maquillage et les masques qu’ils portent. La gestuelle et les postures, dont la maîtrise exige des années de formation intensive, traduisent toute la gamme des émotions humaines, de la crainte et de la rage à l’amour et à la joie. Un orchestre accompagne la danse, tandis qu’un chœur de femmes commente l’intrigue.

###### Diapositive 10

Rémunérer la création de produits et la transmission de savoirs :   
la construction de ponts de bois en Chine

L’élément intitulé « La conception et les pratiques de construction traditionnelles des ponts chinois de bois en arc » a été inscrit sur la Liste de sauvegarde urgente en 2009.

Aujourd’hui, on trouve ces ponts principalement dans les provinces du Fujian et du Zhejiang, le long de la côte sud-est de la Chine : beaucoup ont été construits il y a plusieurs siècles. Dans les zones rurales, les ponts améliorent les communications et le commerce entre les villages et sont des lieux de rassemblement et d’activités religieuses. Le maître charpentier dessine le pont et dirige les travaux de charpente (notamment l’utilisation de techniques telles que le « tissage de poutres » et l’assemblage par mortaises et tenons). Il inscrit son nom sur la partie inférieure du pont, faisant ainsi connaître son savoir-faire et rehaussant son statut. Il transmet son savoir-faire et ses connaissances oralement et grâce à des démonstrations aux apprentis des clans de constructeurs de ponts. Aujourd’hui, il est difficile d’attirer de nouveaux apprentis ou de donner du travail à tous les charpentiers car les ponts en bois ne sont plus très demandés, en raison de l’urbanisation rapide, de l’impossibilité pour les ponts en bois de laisser passer les véhicules lourds et de la rareté du bois requis.

Les maîtres charpentiers et autres artisans spécialistes du bois et de la pierre qui construisent les ponts chinois de bois en arc sont traditionnellement rémunérés pour leur travail ; aujourd’hui encore, la construction et la réparation de ces ponts représentent un travail rémunéré. Ces maîtres choisissent leurs apprentis dans certains clans uniquement.

###### Diapositive 11

Rémunérer la création de produits qui soutiennent le PCI :   
la dentellerie croate

La dentellerie en Croatie a été inscrite sur la Liste représentative en 2009.

Au moins trois traditions distinctes de dentellerie sont encore vivantes en Croatie, principalement dans les villes de Pag sur la côte adriatique, de Lepoglava dans le nord du pays et de Hvar sur l’île dalmate éponyme. La dentelle à l’aiguille de Pag était à l’origine destinée aux vêtements ecclésiastiques, aux nappes et aux ornements de vêtements. Elle consiste à décorer de motifs géométriques un fond en forme de toile d’araignée. Elle est transmise aujourd’hui par des femmes âgées qui proposent des stages d’une année. La dentelle au fuseau de Lepoglava est réalisée en tressant un fil enroulé sur des fuseaux ; elle est souvent utilisée pour faire des rubans pour les costumes traditionnels et elle est vendue aux fêtes de village. La dentelle en fil d’aloès est réalisée uniquement par les sœurs bénédictines de la ville de Hvar. Les minces fils blancs sont fabriqués à partir de feuilles fraîches d’aloès et tissés en filet ou autre motif sur carton.

La dentelle croate est une composante importante des vêtements traditionnels de la région. Elle est vendue depuis longtemps par des femmes de la campagne comme source de revenus d’appoint. De nos jours, elle est essentiellement vendue aux touristes, ou achetée par des institutions officielles pour être donnée en cadeau aux visiteurs de haut rang. La vente des produits en dentelle a permis de financer, et finance encore, la pratique et la transmission de cet artisanat.

###### Diapositives 12 À 14

Étude de cas : procession de la circoncision (Bandung, Indonésie)

L’Étude de cas 15, qui concerne une procession organisée à l’occasion de la circoncision de jeunes garçons sundanais à Bandung (Indonésie), montre comment de nouvelles mesures de sauvegarde peuvent être nécessaires à mesure qu’évolue le contexte commercial des pratiques du PCI.

###### Diapositive 15

Nouvelles possibilités de production de revenus

L’Unité 8.4 du Texte du participant traite de plusieurs nouvelles possibilités de production de revenus pouvant découler d’activités de sauvegarde ou de sensibilisation. Il est plus facile de les étudier à travers des exemples ; vous en trouverez plusieurs dans les Études de cas 15, 16, 17, 19 et 20, et quelques autres sont donnés ci-après.

DO 116 Les activités commerciales qui peuvent émerger de certaines formes de patrimoine culturel immatériel et le commerce de biens culturels et de services liés au patrimoine culturel immatériel peuvent faire prendre davantage conscience de l’importance d’un tel patrimoine et générer des revenus pour ses praticiens. Ils peuvent contribuer à l’amélioration du niveau de vie des communautés qui détiennent et pratiquent ce patrimoine, au renforcement de l’économie locale et à la cohésion sociale.

Exemple : le Festival des arts du Pacifique (Océanie)

Cet exemple illustre la manière dont les festivals peuvent contribuer à la sauvegarde du PCI en sensibilisant à ses pratiques, ainsi qu’en élargissant les marchés pour les représentations, services et produits qui y sont associés.

Créé en 1972 par la Conférence de la Commission du Pacifique Sud, le Festival des arts du Pacifique est organisé tous les quatre ans par un État différent d’Océanie. Le festival vise à faire connaître la culture traditionnelle du Pacifique, autrefois dénigrée et réprimée par les missionnaires présents dans la région. En 2004, plus de 2 700 participants venus de 27 pays ont donné des représentations ou vendu des services et des produits lors du neuvième festival, qui se tenait aux Palaos. Le festival sert de vitrine aux formes traditionnelles de chant et de danse. Les métiers traditionnels tels que le tissage, la sculpture, le tatouage, la narration de contes et les médecines traditionnelles sont aussi présents, aux côtés d’autres pratiques culturelles telles que l’architecture, la mode et le design, le cinéma et les arts plastiques et arts du spectacle contemporains.

L’entrée est gratuite, ce qui élargit l’accès de la population locale à cette célébration des pratiques culturelles du Pacifique. Le festival est financé par le pays hôte et les entreprises locales, dans le but de dynamiser l’économie locale grâce au tourisme et à la vente d’objets artisanaux. Lors du neuvième festival, « chacun des 16 États qui constituent les Palaos a gagné en moyenne 20 000 dollars des États-Unis en ventes de produits alimentaires et artisanaux »[[4]](#footnote-5).

Exemple : promotion et sauvegarde des métiers traditionnels à Penang (Malaisie)[[5]](#footnote-6)

L’Étude de cas 16 montre comment un projet relativement modeste a permis d’améliorer la transmission du savoir-faire artisanal traditionnel aux jeunes de la communauté, ainsi que le statut social (et les perspectives de revenus) des praticiens de Penang (Malaisie).

###### Diapositive 16

Les risques

L’Unité 8.5 du Texte du participant présente les risques qui peuvent peser sur le PCI en raison des pressions introduites par les activités génératrices de revenus.

Exemples de risques associés aux activités génératrices de revenus

Le tourisme pourrait menacer la durabilité des expressions ou des pratiques du PCI si, par exemple, les voyagistes ou les membres d’une communauté permettaient à un grand nombre de touristes d’assister à un rituel auquel l’accès était traditionnellement limité, ou de visiter un site sacré, ce qui dégraderait l’environnement et/ou le rendrait impropre aux activités rituelles qui y étaient habituellement accomplies. Sensibiliser à une forme de PCI peut entraîner une augmentation du nombre de touristes assistant à des chants, danses, formes de théâtre ou festivals au point d’ôter aux membres des communautés l’envie d’y participer. Cela peut déboucher sur la mise en scène de représentations tronquées destinées aux touristes à des fins financières uniquement, et sorties du contexte habituel de la communauté. Si on se contente de proposer de telles représentations, l’élément perdra sa signification et sa fonction initiales au sein de la communauté et ne correspondra plus à la définition du PCI énoncée à l’article 2.1 de la Convention.

L’activité commerciale peut menacer la viabilité du PCI (Directive opérationnelle 116) comme la renforcer. Si, par exemple, une forme de sculpture traditionnelle est commercialisée et si les produits ne sont créés que pour être exportés ou vendus à des touristes, les connaissances et le savoir-faire associés à la tradition du PCI risquent de se perdre. La mise en place de chaînes de production fixes peut entraîner le « gel » des modèles, tandis que la concurrence d’imitations moins chères produites en série peut nuire à la qualité des sculptures locales qui arrivent sur le marché.

###### Diapositive 17

Avertissement (1)

Les diapositives 17 à 19 illustrent quelques-unes des Directives opérationnelles les plus importantes concernant l’identification des risques.

Voir Texte du participant de l’Unité 8.5.

DO 102 Toutes les parties sont encouragées à prendre des précautions particulières pour s’assurer que les actions de sensibilisation n’auront pas pour conséquence :

(…)

(e) d’aboutir à une commercialisation excessive ou à un tourisme non durable, qui risquerait de mettre en péril le patrimoine culturel immatériel concerné.

###### Diapositive 18

Avertissement (2)

Voir l’Unité 8.5 du Texte du participant.

DO 116 Les activités commerciales (…) et [le] commerce ne doivent pas mettre en péril la viabilité du patrimoine culturel immatériel (…).

###### Diapositive 19

Avertissement (3)

Voir l’Unité 8.5 du Texte du participant.

DO 117 Des précautions particulières devront être prises pour éviter le détournement commercial, gérer le tourisme de manière durable, trouver le bon équilibre entre les intérêts de la partie commerçante, l’administration publique et les praticiens culturels, et pour faire en sorte que l’usage commercial n’altère pas la signification du patrimoine culturel immatériel ni sa finalité pour la communauté concernée.

###### Diapositive 20

Atténuer les risques grâce à…

L’Unité 8.6 du Texte du participant énonce quelques-uns des moyens possibles d’atténuer les risques dans le contexte du développement durable et d’activités génératrices de revenus. Il mentionne brièvement l’utilisation des régimes de DPI pour protéger les droits des communautés sur leur PCI. Ce sujet est examiné plus en détail dans le reste de l’Unité 8, mais vous trouverez ici quelques éléments d’information au cas où la question se présenterait.

Voir le Texte du participant de l’Unité 3 : « Propriété intellectuelle ».

DO 104 Les États parties doivent s’attacher à faire en sorte, notamment à travers l’application des droits de propriété intellectuelle, du droit au respect de la vie privée et de toute autre forme appropriée de protection juridique, que les droits des communautés, des groupes et des individus qui créent, détiennent et transmettent leur patrimoine culturel immatériel sont dûment protégés lorsqu’ils sensibilisent à ce patrimoine ou entreprennent des activités commerciales.

DO 116 Les activités commerciales (…) et [le] commerce ne doivent pas mettre en péril la viabilité du patrimoine culturel immatériel, et toutes les mesures appropriées devront être prises pour s’assurer que les communautés concernées en sont les principales bénéficiaires. Une attention particulière devra être accordée à la façon dont ce type d’activités pourrait affecter la nature et la viabilité du patrimoine culturel immatériel, en particulier le patrimoine culturel immatériel dont les manifestations se rattachent aux domaines des rituels, des pratiques sociales ou des savoirs concernant la nature et l’univers.

Exemple montrant comment les bénéfices économiques issus de la pratique d’un élément du PCI peuvent être répartis équitablement et aider à soutenir les communautés ou les groupes concernés

En Inde, un fonds fiduciaire de partage des bénéfices a été établi en 1997 pour le compte des tribus Kani afin de faire bénéficier la communauté locale de la culture et de l’utilisation commerciale en pharmacie d’une plante autochtone. L’institut de bioprospection qui a identifié le potentiel commercial des savoirs traditionnels des Kani concernant l’utilité de la plante a partagé les redevances du brevet à part égale avec la communauté[[6]](#footnote-7).

###### Diapositive 21

Étude de cas : le tourisme et le commerce associés au tissage à Taquile (Pérou)

L’Étude de cas 17 traite des risques et des avantages liés aux projets touristiques et commerciaux sur l’île de Taquile (Pérou). Cette étude de cas peut servir à lancer un débat sur l’intérêt d’atténuer les risques associés aux projets générateurs de revenus. En outre, elle souligne l’importance de la participation des communautés à de tels projets, et montre comment celles-ci peuvent en bénéficier.

###### Diapositive 22

Étude de cas : la commercialisation des savoirs traditionnels sur le *Hoodia gordonii* en tant que coupe-faim (Afrique du Sud et Namibie)

Certains risques, et des solutions possibles pour les atténuer, sont illustrés dans l’Étude de cas 18, qui montre comment des accords de partage des bénéfices peuvent être négociés entre les communautés et les sociétés commerciales au sujet des savoirs autochtones. Même ainsi, les communautés ne bénéficieront pas forcément, financièrement ou d’une autre manière, de la commercialisation de leurs savoirs traditionnels.

###### Diapositive 23

Étude de cas : le projet touristique *Runa Tupari* (Équateur)

L’étude de cas 19 offre un exemple d’initiative communautaire visant à promouvoir la sauvegarde du PCI et un développement socioéconomique durable à travers le tourisme dans une région rurale de l’Équateur.

###### Diapositive 24

Étude de cas : le tissu d’écorce ougandais

L’étude de cas 20 donne des informations sur deux initiatives distinctes destinées à mieux faire connaître, au niveau international, les connaissances et le savoir-faire traditionnels qui servent à la fabrication du tissu d’écorce en Ouganda tout en contribuant à l’innovation dans l’utilisation des matériaux traditionnels.

1. . Le mot « PCI » fait référence au « patrimoine culturel immatériel ». [↑](#footnote-ref-2)
2. . Appelé en abrégé, la Convention du patrimoine culturel immatériel et, dans le cadre de cette unité, tout simplement, la Convention. [↑](#footnote-ref-3)
3. . Xi-Sheng Xie *et al.*, 2009, « A Case Report of an Effective Treatment for Diabetic Foot Ulcers with Integration of Traditional Chinese Medicine and Western Medicine », *Journal of Diabetes and its Complications*, [Vol. 23, Numéro 5](http://www.sciencedirect.com.ezproxy.uct.ac.za/science?_ob=PublicationURL&_tockey=%23TOC%235080%232009%23999769994%231474075%23FLA%23&_cdi=5080&_pubType=J&view=c&_auth=y&_acct=C000033878&_version=1&_urlVersion=0&_userid=635696&md5=a9e316a93feb9bff2dbd2fd56d49881e) (septembre-octobre), p.360-364. [↑](#footnote-ref-4)
4. . Pacific Islands, Festivals as Catalysts – Commonwealth Statement on Culture and Development, p. 13. [↑](#footnote-ref-5)
5. . Lin Lee Loh-Lim, 2007, « Handicrafts in the Context of Sustainable Cultural Tourism », réunion régionale UNESCO-EIIHCAP, *Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et tourisme culturel durable : opportunités et déﬁs*, Hué, Viet Nam (11-13 décembre). [↑](#footnote-ref-6)
6. . R. Wynberg *et al.* (dir. publ.), 2009, *Indigenous Peoples, Consent and Benefit Sharing: Lessons from the San-Hoodia Case*, Heidelberg, Springer Science+Business Media B.V., p. 8. [↑](#footnote-ref-7)